

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

Tournoi Open de parties rapides de Sainte Foy d'Aigrefeuille

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs « L'Ouverture Lauragaise » (Ligue Occitanie) organise le tournoi homologué FIDE « Tournoi open de parties rapides de Sainte Foy d'Aigrefeuille » le Dimanche 12 février 2023.

Lieu de la manifestation : Salle des Fêtes de Sainte Foy d'Aigrefeuille 31570

Cette manifestation est ouverte à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Être licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E. Un certificat de non contre-indication à la pratique devra être présenté lors d'une prise de licence
- Respecter les règles sanitaires en vigueur à la date du tournoi

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non-classé) fonction de leur catégorie d'âge. Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (Congrès de Goynuk, Antalya, Turquie 2017).

Les appariements sont effectués au Système Suisse (Règles C.04 FIDE 20.....) avec accélération selon le système de Haley dégressif (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6).

Remarques : Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 15 minutes après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre au plus tard au cours de la ronde précédente.

L'article A.4 des règles du jeu s'applique à l'intégralité de la manifestation

Article 3 : Rondes et cadence

Nombre de rondes : 8

Cadence Fisher: 15 mn avec un incrément de 5 sec par coup depuis le début (équivalent 20 mn KO)

Article 4 : Horaires

Accueil des participants et vérification des licences : Dimanche 12 février 2023 à partir de 8h30.

Clôture des inscriptions : 9h30

Tout joueur se présentant après 9h30 ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point, sauf accord de l'organisateur.

Horaires de Jeu approximatifs:

- Rondes 1 à 4 de 9h45 à 13h00
- Pause déjeuner 13h00 à 13h45
- Rondes 5 à 8 de 13h45 à 17h15

Clôture du Tournoi à environ 18h

Article 5 : Droits d'inscription et Liste de Prix

Droits d'inscription sur place : Adultes : 20 €, Jeunes : 10 €.

Gratuit pour les GM et les membres du club organisateur. Demi-tarif pour les MI.

Les droits d'inscription des joueurs inscrits sur le site HelloAsso avant le 10-02-2023 à minuit sont respectivement de 15 € et 7 €

Liste des prix :

○ Classement général :

1^{er} : 250€, 2^{ème} : 200€, 3^{ème} : 150€, 4^{ème} : 120€, 5^{ème} : 100€, 6^{ème} : 90€, 7^{ème} : 80€,
8^{ème} : 70€, 9^{ème} : 60€

○ Prix pour les cinq catégories ELO rapide suivantes : <2000, <1800, <1600, <1400 et <1200 :

1^{er} : 50€, 2^{ème} : 40€, 3^{ème} : 30€

Les joueurs ayant un classement ELO estimé ne peuvent pas prétendre à un prix de catégorie ELO.

○ Prix pour les sept catégories d'âge : vétérans, juniors, cadets, minimes, benjamins, pupilles et poussins/petits poussins

1^{er} : 25€, 2^{ème} : 15€

Tous les prix sont répartis à la place réelle (après départage)

Les prix ne sont pas cumulables. Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

Article 6 : Classement

Il est effectué par le nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par ordre :

- ✓ Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires, tronqué du plus petit),
- ✓ puis Performance

Article 7 : Forfaits

Le délai de forfait est zéro (article 6.7.1 des règles du jeu)

Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements n'aient été publiés.

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur des Sanctions de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler un forfait de dernière minute, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 79 14 50 54 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

Dès la fin de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Tout retard injustifié conduira à une partie déclarée comme nulle à la table d'arbitrage. L'autre joueur range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule.

Article 9 : Parties Nulles

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il est impératif demander le consentement de l'arbitre (en cas de non-respect la partie sera déclarée perdue pour les deux joueurs).

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

En cas de triple répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu), ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

Article 10 : Coups illégaux (art. 7.5 des règles du jeu)

Le premier coup illégal achevé est sanctionné d'une minute de temps supplémentaire donné à l'adversaire. Le second coup illégal achevé entraîne la perte de la partie (article 7.5.5 des règles du jeu). Toutefois la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par une suite de coups légaux.

Article 11 : Divers

L'*aire de jeu* comprend «*la zone de jeu*» + *les toilettes* + «*la zone d'analyse*» + «*l'espace buvette*». Le joueur au trait ne peut quitter la «*zone de jeu*» sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

«*L'espace fumeur*» est à l'extérieur de la salle et hors du porche d'accès.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones et tous appareils électroniques doivent être éteints et rangés dans un sac sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont strictement interdites dans l'aire de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans « *l'aire de jeu* » ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné (Voir annexe)

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 12 :

Arbitre Principal :

Marc TRIER Arbitre Fédéral d'Open de niveau 1 (AFO1)

Autres Arbitres :

Nolan JACQUEMONT (AFO1)

Article 13 : Jury d'appel (non applicable)

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

Marc Trier

Daniel Pelissier

Annexe : CHARTE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).